



CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE ET CARTOGRAPHIE DES OPÉRATEUR·RICES DE L'ALLER VERS : DÉCRYPTAGE ET BONNES PRATIQUES

1er février 2022

Les difficultés se poursuivent pour les jeunes dans leur insertion socio-professionnelle. Depuis le printemps 2020, la demande sociale et les ruptures dans les accompagnements explosent.

En Seine-Saint-Denis, environ 3000 structures accompagnent les jeunes âgé·es de 16 à 25 ans. Dans le cadre du plan régional d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires (Prij), c'est le département qui mobilise le plus de référent·es de parcours (40 sur les 175 référent·es en Île-de-France).

L'ensemble des acteur·rices de l'accompagnement socio-professionnel sont fortement sollicités pour remobiliser et amener les jeunes vers les démarches et dispositifs existants. Les pratiques d'aller vers et de repérage s'ancrent de plus en plus dans les postures professionnel·les.

En parallèle, les mesures dédiées aux jeunes se multiplient et certaines évoluent. C'est par exemple le cas de la garantie jeune et du parcours intensif d'accompagnement qui se regrouperont dans le contrat d'engagement jeune (CEJ). Dans le cadre de son déploiement, le gouvernement appelle les associations à développer et poursuivre les démarches d'aller vers, les missions locales à faire évoluer leurs postures d'accompagnement et les collectivités locales à participer activement à cette démarche.

Quand ? mardi 1er février 2022 de 9h30 à 11h en visio-conférence

INSCRIPTION OBLIGATOIRE (voir ci-dessus)

Un lien sera envoyé aux inscrit·es la veille de l'action.

Pour plus d'information sur cette action, contactez Camille Benitah.

camille.benitah@professionbanlieue.org

• Emplacement : [Accueil](#) > [Actualités](#) > [Agenda](#) >

• Adresse de cet article :

<https://www.professionbanlieue.org/Contrat-d-engagement-jeune-et-cartographie-des-operateur-rices-de-l-aller-vers>